

Première Réunion Intergouvernementale sur les Grands Singes et Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP)

Déclaration des représentants des États des aires de répartition

Déclaration du Dr Jean-Eudes TÉYA, Ministre-d'État

**MINISTÈRE DES EAUX, FORÊTS, CHASSES & PÊCHES, CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

À KINSHASA, LE 05 SEPTEMBRE 2005

Honorable Représentant de Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo ;

Excellences Messieurs les Ministres des États des aires de répartition ;

Excellences Messieurs les Ministres et Représentants des pays bailleurs de fonds ;

Messieurs les Représentants des institutions et organismes de parrainage et autres contributeurs ou donateurs ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des partenaires du développement ;

Monsieur le Secrétaire Général de la Réunion intergouvernementale sur les Grands singes ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des accords multilatéraux et des Organisations Non Gouvernementales ;

Honorables invités ; Mesdames et Messieurs,

C'est un immense privilège de prendre la parole au nom du gouvernement de la République Centrafricaine à l'occasion de cette première réunion intergouvernementale sur les Grands singes, et particulièrement à cause de la qualité de l'audience et de la noblesse des objectifs poursuivis.

La délégation de mon pays voudrait sans tarder s'acquitter de l'agréable devoir de remercier le Programme des Nations Unies pour

l'Environnement (PNUE) ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) pour leurs contributions matérielles qui ont permis notre participation à cette réunion. Notre reconnaissance va spécialement à la République Démocratique du Congo pour avoir accepté d'abriter ce sommet et pour toutes les attentions que ses autorités n'ont cessé de nous prodiguer depuis notre arrivée à Kinshasa.

Enfin, que le Comité d'Organisation soit remercié pour le soin méticuleux qu'il a mis à nous rappeler régulièrement, depuis Nairobi ou Kinshasa, les détails de cette réunion tout en nous fournissant en temps utile toutes les informations nécessaires !

La République Centrafricaine abrite des populations de gorilles et de chimpanzés au sud-ouest de son territoire dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Sangha-Mbaéré et de la Lobaye.

Or ces mêmes régions sont celles où se situe la zone forestière industrielle ainsi que plus de 80 % de la production artisanale de diamants. Les activités économiques exercent ainsi une forte pression sur ces espèces en danger.

Si l'on considère que l'exploitation forestière d'une part et l'exportation du diamant d'autre part fournissent à la République Centrafricaine l'essentiel de ses ressources budgétaires, la complexité du problème à résoudre apparaît immédiatement.

La difficulté reste la même lorsqu'on se tourne vers les galeries forestières du sud-est de la République Centrafricaine qui constituent l'habitat des Chimpanzés. Les activités anthropiques normales liées à la

production minière ou aux besoins alimentaires des populations autochtones constituent là comme ailleurs des risques majeurs voire des atteintes à la survie des populations des Grands singes.

Par ailleurs, lorsque les communautés rurales vivent dans un dénuement avancé, elles ne peuvent pas s'opposer aux incursions des braconniers qui les soumettent par la terreur ou bien en les intéressant. L'éloignement du pouvoir central ne permet bien souvent pas dans ces cas le déploiement rapide d'unités de lutte anti-braconnage.

Ainsi tous les paramètres concourent à fragiliser les conditions de la survie des Grands singes :

- la difficulté d'accès aux zones où ils vivent, due à la dégradation du réseau routier, constitue une excellente protection pour les braconniers en même temps qu'elle marginalise les populations rurales voisines ;
- l'isolement de ces populations les rend peu accessibles aux directives administratives visant à la réorganisation économique ;
- les faibles performances de l'agriculture exposent les populations à recourir à la chasse des espèces protégées pour s'alimenter ;
- l'imbrication des activités minières et de l'exploitation forestière dans les zones de réserve constitue enfin un contexte de risque permanent pour les espèces des Grands singes.

Mesdames et Messieurs, Honorables invités,

La problématique de la protection des Grands singes passe donc pour les pays les plus pauvres comme le nôtre par une remise en ordre

économique globale. Pour associer les populations rurales à la conservation des espèces en danger, il faut leur procurer des activités économiques rémunératrices et des ressources alternatives.

Enfin l'écotourisme devrait permettre aux communautés vivant à proximité de se convaincre que la gestion durable des populations de grands signes, préservées dans leur environnement naturel, est un patrimoine extraordinaire et peut procurer autant et même davantage de ressources monétaires et de profits à moyen et long termes que leur déprédation inconsidérée qui conduit par ailleurs à la terrible perspective de l'extinction de leurs espèces.

Mesdames, et Messieurs,

Nous sommes réunis à cette rencontre pour élaborer et adopter les textes qui vont permettre d'asseoir le partenariat du Projet pour la Survie des Grands Singes mais aussi pour prolonger la réflexion sur les voies et moyens de circonscrire les problèmes auxquels doivent faire face les populations de grands singes. Il apparaît ainsi singulièrement que cet objectif passe nécessairement par la résolution des problèmes auxquels sont confrontées les populations humaines les plus démunies.

Tel est le message que la République Centrafricaine voudrait passer aux participants à cette réunion tout en réaffirmant solennellement son adhésion totale aux objectifs de survie des grands singes et à la stratégie élaborée pour y parvenir.

Je vous remercie.